



PROCES VERBAL
De la 4^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE
16 décembre 2020

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog, Christian Rochet

EXCUSES : Jean-Louis Millet,

POUVOIRS : Gérard Duchêne donne pouvoir à Caroline Braun

ABSENTS :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 16 décembre 2020, datée du 9 décembre 2020 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 18 novembre 2020 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

2. Communications officielles

3. Administration générale

4. Personnel

5. Finances

6. Economie

- 6.1. ZA Champfrevan à Chassal : vente d'une parcelle de terrain à bâtir au profit de la société Groupe JBT – modification de la superficie du lot vendu et corrélativement de son prix

Suivant délibération prise par le bureau de la communauté de communes le 24 juin 2020, il a décidé de vendre au profit de la société JB TECNICS trois parcelles de terrain à bâtir, d'un seul tenant, qui au vu du document d'arpentage définitif établi par le cabinet PRUNIAUX-GUILLER étaient cadastrées sous les n°s 472 (285 m²) 474 (12.797 m²) et 480 (12 m²) de la section B, soit une contenance totale de 13.094 m², moyennant le prix de 7,20 € le m², soit un prix total de 94.276,80 €, TVA sur la marge incluse.

Dans le cadre des travaux de viabilisation du terrain et suite à l'acquisition par la Communauté de Communes de plusieurs terrains et délaissés de voirie appartenant au Département du Jura, il a été décidé par la suite de modifier le lot vendu, d'enlever le poste de relevage et de ne plus faire de liaison

douce sur ce lot. Il résulte de ces modifications un lot vendu au profit du groupe JBT d'une plus grande superficie, passant au total de 13 094 m² à 14 521 m².

Les parcelles vendues sont en cours de numérotation (n° non connus au jour de l'envoi de la note) de la section B à la suite d'un nouveau document d'arpentage établi par M. Pascal PRUNIAUX, géomètre-expert à OYONNAX.

Il en résulte également une augmentation du prix de vente, soit un nouveau prix total de 87 126 €, hors TVA sur la marge ou 104 551,20 € TVA sur la marge incluse.

La présente vente étant consentie au groupe JBT ou à toute personne morale s'y substituant, notamment dans le cadre d'une opération de crédit-bail immobilier.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la présente vente et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.2. ZA Chambouille 1 : viabilisation de la parcelle pour l'aménagement d'un hôtel

La parcelle n'étant à ce jour pas été viabilisée, la collectivité a demandé au SIDEC l'ouverture d'une affaire.

L'avant-projet sommaire du SIDEC concernant l'extension des réseaux secs (infrastructure électrique et téléphonique) pour la parcelle du futur emplacement de l'hôtel à un coût de 13 466,44 € HT soit 16 159,73 € TTC.

La participation du SIDEC est de 6 193,56 € HT soit 7 432,27 € TTC.

Reste à la charge de la collectivité, 7 272 88 € HT soit 8 727.46 € TTC.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le devis présenté par le SIDEC d'un montant de 7 272.88 € HT, soit 8 727.46 € TTC et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunalité : demandes des communes

Le plan de soutien aux forces vives jurassiennes a été voté en assemblée plénière le 6 juillet dernier. Il permet d'apporter un soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et bonder plus sereinement les semaines à venir. Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est actée.

Il est proposé aux communes de pouvoir solliciter l'aide du département **pour des dossier d'investissement inférieur à 70 000 €** (hors voirie communale, enfouissement de réseaux, eaux pluviales et locaux scolaires), dont la date de démarrage des travaux interviendra au plus tard le 30 juin 2021. Les travaux pourront être financés selon les modalités suivantes :

- 1/3 à la charge de la Commune, 1/3 pour du département, 1/3 pour l'EPCI
- OU**
- 25% pour l'EPCI, 25% pour le département, et 25% au titre de la DETR pour les dossiers également pris en charge par l'État.

6.3.1. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande la commune de Bellecombe

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique de la façade sud du bâtiment communal. Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 7 775 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Bellecombe une subvention d'un montant de 7 230 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.2. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande la commune de Chassal-Molinges

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation d'un appartement communal. Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 12 420 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Chassal-Molinges une subvention d'un montant de 12 420 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.3. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande la commune de Lajoux

La commune souhaite réaliser des travaux de restauration d'une citerne permettant de recueillir l'eau de pluie qui sert à abreuver les animaux en estive au chalet communal « La Pièce d'Amont ». Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 8 825 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Lajoux une subvention d'un montant de 8 825 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.4. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation de la toiture de l'ancien presbytère. Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 11 540 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Lavans-Lès-Saint-Claude une subvention d'un montant de 11 540 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.5. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande la commune de Les Moussières

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation de deux bâtiments publics communaux (étage mairie et garage). Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 10 255 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Les Moussières une subvention d'un montant de 10 255 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.6. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande la commune de Vulvoz

La commune souhaite réaliser des travaux de protection et gestion de la source du Cuvrure et la restauration de la place du village et valorisation du patrimoine communal. Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 13 555 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Vulvoz une subvention d'un montant de 13 200 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.7. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes – Volet intercommunal : demande de la commune de Saint-Claude

La commune souhaite réaliser des travaux de rénovation des toilettes publiques rue Gambetta. Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 8 330 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Saint-Claude une subvention d'un montant de 8 330 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.

7.1. ZA du Péron : rétrocession de la voirie au profit de la commune de Viry

Il est rappelé que l'ancienne Communauté de Communes de Val de Bienne avait aménagé une zone d'activités, suivant le permis de lotir délivré le 21 août 2006, pour laquelle il avait été convenu que la voirie avec ses délaissés seraient rétrocédés au profit de la commune de VIRY, moyennant l'euro symbolique, comme il est d'usage en la matière.

Les parcelles non bâties concernées sont celles cadastrées sous les n°s 26, 144, 145 et 146 de la section ZL, pour une contenance totale de 4 576 m².

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) acte cette rétrocession, approuve la vente de ces parcelles au profit de la commune de VIRY moyennant le prix d'un euro et autorise le Président à signer l'acte de vente notarié et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour information, à ce jour, il reste dans cette zone, deux parcelles de terrain à bâtir à vendre, la première d'une superficie de 2 757 m² et la seconde d'une superficie de 3 712 m².

8. Environnement / SPANC

8.1 SPANC : adoption des nouveaux tarifs des redevances - Contrôles de Bon Fonctionnement (CBF) et contrôles Diagnostics Initiaux de Réhabilitation

Le budget annexe SPANC a des difficultés à trouver son équilibre. Depuis Juillet, différentes investigations sont conduites afin de permettre à ce service de perdurer et de trouver un équilibre de fonctionnement. Il est rappelé qu'aucune subvention de fonctionnement ne peut être envisagée du budget général sur ce budget annexe.

Il est nécessaire à terme de pouvoir instaurer une redevance annuelle pour ce service afin de lui assurer une assiette de recettes mais aussi permettre aux usagers d'étaler les redevances. Cette redevance ne peut être envisagée tant que l'ensemble des contrôles de bon fonctionnement ne sont pas assurés et que nous n'avons pas une connaissance complète du service.

Aussi, différentes restructurations sont en cours et permettront sous 3 ans de réexaminer cette question.

En attendant, au regard des tarifs pratiqués sur ce territoire et afin de minimiser les pertes de fonctionnement il est indispensable d'augmenter les tarifs des prestations proposées par ce service.

Aussi, il est rappelé ci-dessous les anciens tarifs et ceux proposés à l'examen du bureau :

Type de Contrôle	Tarification Actuelle (en €, en TTC)	Proposition de Tarification (en €, en TTC)
Pack*: Contrôle de Conception/ Contrôle de Réalisation	250	300
Diagnostic initial de réhabilitation		

(réalisation des travaux sans conception) ET Diagnostic initial (habitation jamais visitée)	104	250
Contrôle de Bon Fonctionnement	70	110
Diagnostic pour vente immobilière	300	300
Usager absent au rendez-vous	X	50

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

8.2 SICTOM : Avenants n°7 et n°8

Le SICTOM prévoit des travaux de génie civil sur les communes de Chassal-Molinges et Saint-Claude. Pour pouvoir réaliser ces travaux il est nécessaire d'établir des avenants aux conventions entre les communes, la communauté de communes et le SICTOM :

Avenant n°7 : Retrait du point de collecte (1 conteneurs gris et 1 conteneur bleu) place de la Mairie à Chassal- Molinges et remise en places de ceux situés place Adamas. Financement pour le retrait et la remise en place : 7.000€ TTC à la charge du SICTOM

Avenant n°8 : Retrait du point de collecte (1 conteneurs gris et 1 conteneur bleu) 12 rue de Franche Comté à Saint-Claude. Financement pour le retrait : 3.000€ TTC à la charge du SICTOM

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve les deux avenants proposés et autorise le Président à les signer ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

9. **Patrimoine / Bâtiments**

9.1. Report de loyers

Lors du 1^{er} confinement dû à la pandémie de la Covid 19 7 entreprises locataires ont sollicité un report de loyer accordé au titre de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020. Les montants des loyers d'avril, mai et juin 2020 ont été lissés à compter de juillet et ce jusqu'en décembre 2020.

En raison du second confinement il est envisagé de proposer aux locataires de la Communauté de communes qui ont dû fermer leur commerce et cesser toute ou partie de leur activité et également aux associations, le report des loyers pour les mois de novembre et de décembre 2020 sur l'année 2021. Du fait des difficultés successives rencontrées par ces entreprises, le report des loyers pourrait être lissé de janvier 2020 à décembre 2021 selon le souhait des locataires.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise le report des loyers de novembre et décembre 2020 des entreprises locataires fermées pendant le confinement et des associations impactées et de permettre un lissage compris entre janvier 2021 et décembre 2021. Ces dispositions feront l'objet d'un avenant au bail et autorise le Président à les signer ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

9.2. MDS du Lizon : travaux climatisation – attribution du marché

La consultation pour les travaux de pose de la climatisation à la maison de santé du Lizon a été analysée par le maître d'œuvre, le BET BELLUCCI. Il est précisé que l'option a été demandée par les Bâtiments de France du fait qu'elle se situe en zone ZPPAUP. Vous trouverez annexé à la présente le tableau comparatif des offres.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir l'entreprise Picard pour un montant de 45 661.95 € HT+ l'option à 2 664.41 € HT soit 57 991.58 € TTC et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes ce dossier.

9.3. 1, rue du Tomachon : INFA – avenant au bail de location

L'INFA FORMATION loue des locaux d'une superficie de 94 m² au Pôle du Tomachon à Saint-Claude pour un montant de loyer de 564 € mensuel hors charges récupérables.

Un premier bail a été conclu du 01/11/2018 avec un terme au 31/07/2019. L'INFA a sollicité 3 prolongations de ce bail soit du 01/08/2019 au 31/01/2020, du 01/02/2020 au 31/07/2020 et du 01/08/2020 au 31/12/2020.

L'INFA sollicite une nouvelle prolongation de ce bail pour une durée d'un an du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) accepte cette prolongation pour un montant de loyer de 564 € TTC mensuel, charges récupérables en sus, rappelle que les autres clauses du bail initial restent inchangées et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

9.4. Réserve foncière Les Sauges Saint-Lupicin – Coteaux du Lizon : prêt à usage au profit de la GAEC Charton

La Communauté de communes est propriétaire de parcelles nommées Réserve foncière des Sauges sur les communes de Saint-Lupicin Coteaux du Lizon et Lavans les Saint-Claude acquises dans le cadre d'un projet d'extension du centre sportif du Plateau par l'ex Communauté de communes Plateau du Lizon.

Madame Aurélie CHARTON de la GAEC CHARTON de Grande Rivière (39150) sollicite la mise à disposition des parcelles AR 147/148/149 sur la commune de Saint-Lupicin Coteaux du Lizon à des fins de pâturage pour les animaux de son exploitation.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) autorise la conclusion d'un prêt à usage ou commodat au profit de la GAEC Charton pour les parcelles sus désignées à compter du 15/12/2020 avec un terme fixé au 14/12/2021 et ce, à titre gratuit. Mme CHARTON pourra solliciter la prolongation du prêt 3 mois avant le terme fixé. Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

10. Tourisme

10.1. ASF : approbation de la convention avec le Conseil Départemental du Jura - adhésion au réseau JuraMusées

Le réseau JuraMusées a été créé en 2002 pour aider 11 musées de société du jura qui ont adhéré à la charte qualité du réseau.

La convention a pour objet de régler les modalités du concours apporté par le Département via le Service culture et patrimoine, à l'ASF et au Musée de l'Abbaye adhérents au réseau JuraMusées et de définir en contrepartie les obligations des structures.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention proposée et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

11. Sports

12. Culture

12.1. Médiathèque : approbation de la convention avec les communes de Chassal-Molinges, La Pesse, Les Bouchoux

Avec l'ouverture des Points de lecture de Chassal-Molinges et La Pesse en juin 2019, les municipalités de Chassal-Molinges, La Pesse et Les Bouchoux ont souhaité offrir des abonnements aux enfants de leurs communes

- Âgés de 6 à 18 ans pour les communes de Chassal-Molinges et de La Pesse
- Âgés de 6 à 11 ans pour la commune des Bouchoux

La prise en charge de l'abonnement se fait en application du tarif fixé par le bureau communautaire du 6 septembre 2017 : soit 2 euros pour les enfants de 6 à 18 ans, la gratuité étant accordée en dessous de 6 ans.

Les élus de ces communes ont exprimé le souhait de reconduire le dispositif sur ce nouveau mandat. Il convient de formaliser sous forme de convention la pérennisation de ce dispositif :

- Avec l'aide des bibliothécaires, les communes en assurent la promotion auprès de leurs habitants
- Les médiathèques communautaires s'assurent de l'éligibilité des usagers souhaitant bénéficier de ce dispositif pour leur abonnement / réabonnement.
- La communauté de communes adresse deux fois par an un titre de paiement aux communes, avec la liste des usagers bénéficiaires

La convention sera désormais tacitement reconduite chaque année sauf dénonciation de l'une des parties.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention présenté, autorise l'élargissement du dispositif aux autres communes qui en feraient la demande et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12.2. Médiathèque : mise en place d'un prêt de liseuses

Le réseau de médiathèques dispose d'un parc de huit liseuses numériques, acquises lors de l'ouverture du Dôme, et va les mettre en circulation auprès de ses usagers.

Il s'agit d'une offre complémentaire au support papier, ainsi que d'un service permettant la découverte et l'appropriation d'un nouvel outil numérique pour les habitants du territoire.

Les liseuses numériques sont destinées à la lecture d'ouvrages dématérialisés, diffusés sous forme de fichiers. Il peut s'agir de :

- textes libres de droit, entrés dans le domaine public
- livres numériques récents, diffusés via Jumel39, les droits de prêts ayant été acquis par la Médiathèque départementale du Jura
- livres numériques acquis par la médiathèque
- livres numériques acquis par l'utilisateur

Elles seront prêtées aux usagers de plus de 16 ans, au même titre qu'un document, pour 3 semaines, avec une prolongation possible pour 3 nouvelles semaines.

Une notice explicative et des bibliographies thématiques permettront d'accompagner les usagers dans la découverte de cette ressource.

Les usagers pourront solliciter le concours des bibliothécaires pour précharger la liseuse numérique.

Les emprunteurs seront tenus de signer une Charte au moment du prêt, et devront rendre l'appareil en mains propres.

L'utilisateur devra verser

- 120 € en cas de perte, de détérioration irréversible ou de destruction du matériel
- 40 € en cas de dégradation du matériel n'entravant pas le fonctionnement (rayures, choc léger, perte d'un élément du kit...)

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la mise en circulation des liseuses numériques auprès des abonnés du réseau de médiathèques, valide les tarifs de pénalités appliqués en cas de perte ou de dégradation du matériel, approuve le projet de charte de prêt et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12.3. Médiathèque : approbation de la convention avec le collège du Plateau

La documentaliste du centre de documentation et d'information du collège du Plateau, Sarah Despres a souhaité exploiter un outil de médiation proposé par la Médiathèque départementale du Jura, l'exposition « Calligraphie, beauté d'écrire ».

Les agents de la médiathèque de Saint-Lupicin assurent la logistique de la réservation de cette exposition, qui sera mise à disposition du C.D.I. dans le cadre des échanges entretenus avec l'établissement scolaire, et valorisée parallèlement par la médiathèque (table thématique, bibliographie...).

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le projet de convention présenté et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12.4. Médiathèque : charte Bib'lib de l'Association des bibliothécaires de France

L'association des bibliothécaires de France a établi une Charte Bib'lib, qui promeut « l'accès libre à l'information et aux savoirs » dans les médiathèques et acte « le droit fondamental des citoyens à accéder à l'information et aux savoirs par les bibliothèques ».

Considérant que :

- le réseau de médiathèques Haut-Jura Saint-Claude remplit déjà ses missions
- les bibliothécaires veulent axer une partie de leurs animations 2021 sur les « communs des savoirs » (« logiciels libres, partages de connaissance, ateliers d'écriture de fiches Wikipedia, diffusion de ressources libres de droit...)
- l'attribution d'un label « Bib'lib » validerait les actions déjà mises en œuvre et donnerait une visibilité professionnelle et médiatique à la médiathèque Haut-Jura Saint-Claude, qui serait la première à l'obtenir en Bourgogne-Franche-Comté

Le bureau communautaire (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'adhésion de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude à la charte Bib'lib de l'association des bibliothécaires de France et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

13. Communication

14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 21h

Raphaël Perrin
Président



Jean-François Demarchi
Secrétaire



Fait à Saint-Claude, le 17 décembre 2020

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre, sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.